

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact Presse Préfecture maritime : prearmed.communication@gmail.com – 04.22.42.18.29 / 04 22 42 01 95

Contact Presse Préfecture de région : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

LE CONSEIL MARITIME DE FAÇADE : MIEUX PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT TOUT EN ASSURANT UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS EN MÉDITERRANÉE

Le Conseil maritime de façade s'est réuni ce vendredi 18 octobre 2019 sous la co-présidence de Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et du vice-amiral d'escadre Laurent Isnard, préfet maritime de la Méditerranée.

Ce Conseil vise à mieux préserver l'environnement, tout en assurant un développement durable des activités en Méditerranée. Il s'agit d'une entité unique reposant sur une gouvernance concertée et partagée donnant des règles et des outils pour les porteurs de projet et les gestionnaires afin de mieux protéger l'environnement marin et permettre un développement durable des activités en Méditerranée.

Au cours de sa dernière mandature, le Conseil a abouti à la Stratégie de façade maritime signée le 4 octobre 2019 par le préfet de région et le préfet maritime. Cette stratégie fixe l'état des lieux et les objectifs permettant d'élaborer et de mettre en œuvre la politique maritime et littorale à l'échelle de la façade¹.

Parmi ses réalisations, notamment, sur le sujet stratégique du développement de l'éolien en mer, le Conseil maritime de façade a conduit au choix des sites des trois fermes pilotes qui verront le jour en Méditerranée.

Une nouvelle mandature s'est ouverte le 18 octobre 2019, réunissant comme les précédentes les représentants de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles, des associations et des scientifiques d'Occitanie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse. Elle aura notamment pour mission de définir le plan d'action issu de la stratégie de façade maritime précédemment signée.

Lors de cette séance, le Conseil a élu Rapahële Leguen, première adjointe au maire de La Seyne-sur-Mer, présidente de la Commission permanente et vice-présidente du Conseil maritime de façade.

« *Le Conseil maritime de façade et ses instances seront les lieux privilégiés des échanges visant à identifier les options les plus pertinentes pour la façade en vue des premiers appels d'offres commerciaux pour le développement de l'éolien flottant en Méditerranée* », se sont félicités Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Vice-amiral d'escadre Laurent Isnard, préfet maritime de la Méditerranée.

Plus d'informations : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-de-mediterranee-r125.html>

¹ L'investissement des derniers mandats avait permis de valider le premier cycle du Plan d'action pour le milieu marin - PAMM- et ses trois stratégies sur le mouillage, la plongée et la restauration écologique, de déterminer des sites Natura 2000 au large, d'adopter les schémas régionaux de développement de l'aquaculture, de planifier l'éolien flottant, d'encadrer la pêche du mérrou et du corb. Il s'est déclaré en outre favorable au déploiement d'infrastructures en mer.